

Par E-Mail :

DEEF_consultations@fr.ch

Direction de l'économie, de l'emploi
et de la formation professionnelle DEEF
Boulevard de Pérolles 25
Case postal
1701 Fribourg

Fribourg, le 30 septembre 2025

**Consultation sur la révision totale de la Loi sur la formation professionnelle (LFP)
Prise de position du parti Le Centre**

Monsieur le Conseiller d'Etat
Monsieur le Chef de service

Le parti Le Centre remercie le Conseil d'Etat pour la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur la formation professionnelle et souhaite y apporter les remarques et constatations suivantes :

1. Une réforme nécessaire et bienvenue

La révision totale de la loi sur la formation professionnelle est opportune et justifiée. La loi actuellement en vigueur date de 2008 et ne répond plus suffisamment aux évolutions rapides du marché du travail et de la société. Comme le souligne le rapport explicatif, la stratégie *Formation professionnelle 2030* a mis en évidence des tendances lourdes qui doivent être prises en compte :

- la numérisation des métiers et des modes d'enseignement ;
- la mobilité professionnelle croissante et les parcours non linéaires ;
- l'évolution démographique et les besoins en main-d'œuvre qualifiée ;
- la nécessité de développer l'apprentissage tout au long de la vie.

Nous saluons la volonté du Conseil d'Etat d'actualiser le cadre légal afin d'assurer la pérennité et l'attractivité de la formation professionnelle fribourgeoise.

2. Des avancées positives

Le projet contient plusieurs mesures qui répondent aux attentes de notre groupe :

- **Promotion du bilinguisme et de la mobilité** : ces dimensions sont essentielles dans un canton officiellement bilingue et à la croisée des espaces linguistiques suisses. Leur renforcement constitue un atout stratégique pour l'employabilité des jeunes et l'attractivité de notre place économique.
- **Simplification administrative et gouvernance** : la clarification des rôles, la fonction de veille confiée au Service de la formation professionnelle et la volonté de réduire les lourdeurs bureaucratiques vont dans la bonne direction.

- **Formation continue et formation professionnelle supérieure** : leur meilleure intégration dans la loi traduit une vision globale et moderne de la formation, qui dépasse le seul cadre de l'apprentissage initial.
- **Gratuité pour les adultes sans contrat d'apprentissage** : l'extension de la gratuité de l'enseignement professionnel obligatoire aux adultes en reconversion est une mesure d'inclusion bienvenue, qui favorise l'intégration sur le marché du travail et lutte contre le chômage structurel.

3. Un manque regrettable de concertation avec les communes

Nous regrettons toutefois que les communes n'aient pas été associées à l'élaboration de l'avant-projet. Cette absence est d'autant plus problématique que la réforme modifie directement leurs responsabilités financières.

En effet, l'avant-projet prévoit une nouvelle clé de répartition des coûts de l'**Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)** : au lieu de facturer séparément les communes de domicile et les communes de formation des apprentis, la part communale serait désormais répartie sur l'ensemble des communes en fonction de leur population dite légale.

Si cette réforme présente l'avantage d'une simplification administrative et d'une harmonisation de la charge par habitant, elle peut avoir des effets financiers différenciés selon les communes. Certaines verront leur contribution augmenter, d'autres diminuer. Une telle évolution aurait nécessité une véritable concertation en amont avec les communes, partenaires institutionnels de l'ACPC depuis sa création.

Notre groupe demande donc au Conseil d'État de renforcer le dialogue avec les associations de communes et de prévoir, le cas échéant, des mesures d'accompagnement transitoires afin d'éviter des charges excessives pour certaines d'entre elles.

4. Conclusion

Le groupe Le Centre soutient la révision totale de la LFP, qui constitue une étape importante pour adapter notre système de formation professionnelle aux défis de demain.

Nous relevons positivement la modernisation de la gouvernance, la valorisation du bilinguisme, l'intégration de la formation continue et supérieure, ainsi que l'élargissement de la gratuité pour les adultes en formation.

Nous insistons toutefois sur la nécessité d'associer davantage les communes à ce processus, afin de garantir une mise en œuvre équilibrée, transparente et partagée de la réforme.

Pour le parti Le Centre

Catherine Beaud
Députée

Bruno Boschung
Secrétaire Politique